

ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Jeu de la République, 1500 à 2000 francs. 7 h. du matin.
Levier du soleil : à 3. Coucheur 7 h. 50.
Mairie. Le Maire et l'un des Adjointes ont reçu à l'Hôtel de Ville de 8 à 9 heures.
Consultations judiciaires. — A l'Hôtel-de-Ville, de 8 h. à 9 h.
Bains municipaux. — Rue de Rome. Bains depuis 9 h. 20 jusqu'à 11 h. 20. Fermes à 8 h.
Laboratoire municipal. — A l'ancien Collège. Ouvert les jours, pour les analyses, s'adresser au secrétaire de la Mairie.
Tribunal de simple police. — Audience à 9 heures.
Marchés. — Grande-Place et place de la Liberté.
Bibliothèque, collections d'échantillons et de produits. — Ecole nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouvert de 9 h. à midi, de 2 h. à 5 h. 1/2, de 6 h. à 9 h. 1/2.
Cours publics. Langue anglaise. Garçons, professeurs M. Alfred Mérieu et G. Poirier, au soir, jeunes filles, 2e et 3e années, de 6 h. à 7 h. 1/2 du soir.
Langue allemande, 1er cours, de 8 h. à 9 h. du soir.
Comptabilité et arithmétique commerciale. Cours préparatoire de 1re année, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.
Tous ces cours ont lieu à l'immeuble Pierre Colas.
Equestre. — A 8 heures. Plus que jamais.
Les rentes des travailleurs. — Un accident est survenu le 31 mai, à 4 heures du matin, chez M. Alfred Mérieu et G. Poirier, au nommé Descombes Rémy, 37 ans, homme de peine, demeurant à Dottignies.
Cet ouvrier, en tirant ses crachats d'une balle de laine, au treuil, perdit l'équilibre et tomba du 3e étage.
La blessure consista en plaies diverses de la tête et en une fracture probable de la base de la crâne avec fracture ouverte du cubitus droit.
On transporta le vieil maladeur qui a reçu les soins du docteur Rousseau.
Schepens Denis, âgé de 45 ans, tisserand, demeurant à la rue des Longues Haies, travaillant chez Florimont Waillet, rue des Moulins, s'est blessé hier après-midi.
Cet ouvrier est tombé dans la saie du tissage, et s'est fait des plaies contuses à la main gauche, assez graves, pour nécessiter son transfert à l'Hôtel-Dieu.
Arthur Janssens, âgé de 20 ans, apprenti, demeurant rue de la Guinguette, 110, travaillant chez Hannart frères, rue de l'Espérance, a fait une chute en portant des pièces de tissus et s'est occasionné une entorse du genou droit.
Après avoir reçu les soins d'un docteur, le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.
En ouvrier, Jules Lambrecht, âgé de 48 ans, ouvrier brigueur, demeurant rue de la Paix, a fait une chute en portant des pièces de tissus et s'est occasionné une entorse du genou droit.
Le malheureux s'est gravement contusionné à deux entorses aux pieds.
Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu après avoir reçu les soins du docteur Rousseau.
Sténographie. — Nous apprenons que la société d'enseignement par la sténographie dont le siège est à Paris (Hôtel des Sociétés) a ouvert ses cours à Roubaix, sous la direction de M. Edmond Dazin, directeur d'école à Roubaix, rue du Moulin, une médaille d'argent à M. Gallard, directeur d'école à Roubaix, rue de la Paix, et à M. Larsson, directeur d'école, rue du Calvaire, à Tourcoing, pour services rendus à l'enseignement par la Sténographie.
Les contraventions. — La police a dressé hier six contraventions de deux jours, pour violation de règlements, une pour abandon de voiture, une pour cabaret ouvert après l'heure, deux pour ivresse.
Un feu furieux. — Hier après-midi, vers 5 heures 1/2, un nommé Désire Dervic, âgé de 35 ans, demeurant à Valenciennes, rue de la République, a été subitement atteint d'un accès de folie furieuse dans un établissement de la rue d'Artois.
Après une lutte avec un agent de police qui avait reçu, ce dernier a dû solliciter le secours des consommateurs et avec l'aide de ceux-ci, il a été conduit au commissariat.
Pendant le trajet de la rue d'Artois à la gare, il a été conduit au commissariat à mortifier le feu qui lui avait été communiqué par les habitants.
Introduit dans le bureau du commissaire, il a été conduit au commissariat, où son secrétaire, comparant de divers papiers déposés sur une table et les mettant en pièces.
On dit le ligotter et l'emporter au poste de l'Hôtel de Ville dans une voiture.
Après avoir subi un violon, il fut reconduit au commissariat et admis par le docteur Peltouillère.
On le dirigea ensuite vers l'Hôtel-Dieu.
Anciens militaires belges. — M. Edmond président d'honneur de la société des anciens militaires belges ayant servi sous le régime de l'empire, prie la commission administrative de se réunir à l'Hôtel de Ville, à son local, place de la Gare, chez M. Oscar Letombe, le dimanche 4 juin, ainsi que les membres de la société à 9 heures précises.
Prière du jour.
Payement des cotisations et plusieurs communications seront faites. — Evénement indispensable.
Ferdinand révisé. — Hier soir, vers 7 heures, un marchand de vin qui avait fait sa tournée, rue de l'Épave, fut appréhendé par deux agents de police.
Furieux, il se rebella et les agents eurent beaucoup de peine à l'arrêter au poste du 2e arrondissement.
Il fut conduit dans un tel état d'ivresse que les commissaires ne purent le remettre au lendemain pour l'interroger.
Fesse en vol. — L'agent de sûreté Decourt a mis hier en état d'arrestation un soldat belge, de l'armée coloniale, qui cherchait à vendre 10 francs une bicyclette, dans les divers magasins de la rue de la Gare.
Le soldat, malgré ses protestations d'innocence, a été écroué au poste du 2e arrondissement, où une enquête a été ouverte.
Dans l'enseignement. — Nous avons annoncé le départ de Mlle Liesse, institutrice à l'Institut Sévigné, remplacée par Mlle Marie Busol.
Sur sa demande, Mlle Liesse est maintenue au Collège Sévigné où, du reste, elle jouit de l'affection de tous ses élèves, et de la sympathie de ses collègues.
VENTE DE PORCELAINE A ROUBAIX
Salle Philémon, 83, rue, Pierre-Motte, pour les porcelaines peintes, richement décorées, services de table, café, objets de ménage et objets d'art.
Prix défilant toute concurrence.

ETAT CIVIL DE ROUBAIX

du 31 Mai 1899

NAISSANCES. — Marie Rogée, rue Saint-Louis, 62. — Henri Despiere, rue de la République, 52. — Delacroix, rue de la République, 52. — Arthur Lecourt, rue de la République, 52. — André Capart, rue de Lannoy, 100. — Maurice Duboulay, rue de la République, 52.

ETAT CIVIL DE TOURCOING

du 31 Mai 1899

NAISSANCES. — Marie Rogée, rue Saint-Louis, 62. — Henri Despiere, rue de la République, 52. — Delacroix, rue de la République, 52. — Arthur Lecourt, rue de la République, 52. — André Capart, rue de Lannoy, 100. — Maurice Duboulay, rue de la République, 52.

ETAT CIVIL DE LILLE

du 31 Mai 1899

NAISSANCES. — Marie Rogée, rue Saint-Louis, 62. — Henri Despiere, rue de la République, 52. — Delacroix, rue de la République, 52. — Arthur Lecourt, rue de la République, 52. — André Capart, rue de Lannoy, 100. — Maurice Duboulay, rue de la République, 52.

TOURCOING

AUJOURD'HUI

Jeudi 1er juin 1899 (1er jour de l'année). 7 h. du matin.
Levier du soleil : à 3. Coucheur 7 h. 50.
Mairie. Le Maire et l'un des Adjointes ont reçu à l'Hôtel de Ville de 8 à 9 heures.
Consultations judiciaires. — A l'Hôtel-de-Ville, de 8 h. à 9 h.
Bains municipaux. — Rue de Rome. Bains depuis 9 h. 20 jusqu'à 11 h. 20. Fermes à 8 h.
Laboratoire municipal. — A l'ancien Collège. Ouvert les jours, pour les analyses, s'adresser au secrétaire de la Mairie.
Tribunal de simple police. — Audience à 9 heures.
Marchés. — Grande-Place et place de la Liberté.
Bibliothèque, collections d'échantillons et de produits. — Ecole nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouvert de 9 h. à midi, de 2 h. à 5 h. 1/2, de 6 h. à 9 h. 1/2.
Cours publics. Langue anglaise. Garçons, professeurs M. Alfred Mérieu et G. Poirier, au soir, jeunes filles, 2e et 3e années, de 6 h. à 7 h. 1/2 du soir.
Langue allemande, 1er cours, de 8 h. à 9 h. du soir.
Comptabilité et arithmétique commerciale. Cours préparatoire de 1re année, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.
Tous ces cours ont lieu à l'immeuble Pierre Colas.
Equestre. — A 8 heures. Plus que jamais.
Les rentes des travailleurs. — Un accident est survenu le 31 mai, à 4 heures du matin, chez M. Alfred Mérieu et G. Poirier, au nommé Descombes Rémy, 37 ans, homme de peine, demeurant à Dottignies.
Cet ouvrier, en tirant ses crachats d'une balle de laine, au treuil, perdit l'équilibre et tomba du 3e étage.
La blessure consista en plaies diverses de la tête et en une fracture probable de la base de la crâne avec fracture ouverte du cubitus droit.
On transporta le vieil maladeur qui a reçu les soins du docteur Rousseau.
Schepens Denis, âgé de 45 ans, tisserand, demeurant à la rue des Longues Haies, travaillant chez Florimont Waillet, rue des Moulins, s'est blessé hier après-midi.
Cet ouvrier est tombé dans la saie du tissage, et s'est fait des plaies contuses à la main gauche, assez graves, pour nécessiter son transfert à l'Hôtel-Dieu.
Arthur Janssens, âgé de 20 ans, apprenti, demeurant rue de la Guinguette, 110, travaillant chez Hannart frères, rue de l'Espérance, a fait une chute en portant des pièces de tissus et s'est occasionné une entorse du genou droit.
Après avoir reçu les soins d'un docteur, le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.
En ouvrier, Jules Lambrecht, âgé de 48 ans, ouvrier brigueur, demeurant rue de la Paix, a fait une chute en portant des pièces de tissus et s'est occasionné une entorse du genou droit.
Le malheureux s'est gravement contusionné à deux entorses aux pieds.
Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu après avoir reçu les soins du docteur Rousseau.
Sténographie. — Nous apprenons que la société d'enseignement par la sténographie dont le siège est à Paris (Hôtel des Sociétés) a ouvert ses cours à Roubaix, sous la direction de M. Edmond Dazin, directeur d'école à Roubaix, rue du Moulin, une médaille d'argent à M. Gallard, directeur d'école à Roubaix, rue de la Paix, et à M. Larsson, directeur d'école, rue du Calvaire, à Tourcoing, pour services rendus à l'enseignement par la Sténographie.
Les contraventions. — La police a dressé hier six contraventions de deux jours, pour violation de règlements, une pour abandon de voiture, une pour cabaret ouvert après l'heure, deux pour ivresse.
Un feu furieux. — Hier après-midi, vers 5 heures 1/2, un nommé Désire Dervic, âgé de 35 ans, demeurant à Valenciennes, rue de la République, a été subitement atteint d'un accès de folie furieuse dans un établissement de la rue d'Artois.
Après une lutte avec un agent de police qui avait reçu, ce dernier a dû solliciter le secours des consommateurs et avec l'aide de ceux-ci, il a été conduit au commissariat.
Pendant le trajet de la rue d'Artois à la gare, il a été conduit au commissariat à mortifier le feu qui lui avait été communiqué par les habitants.
Introduit dans le bureau du commissaire, il a été conduit au commissariat, où son secrétaire, comparant de divers papiers déposés sur une table et les mettant en pièces.
On dit le ligotter et l'emporter au poste de l'Hôtel de Ville dans une voiture.
Après avoir subi un violon, il fut reconduit au commissariat et admis par le docteur Peltouillère.
On le dirigea ensuite vers l'Hôtel-Dieu.
Anciens militaires belges. — M. Edmond président d'honneur de la société des anciens militaires belges ayant servi sous le régime de l'empire, prie la commission administrative de se réunir à l'Hôtel de Ville, à son local, place de la Gare, chez M. Oscar Letombe, le dimanche 4 juin, ainsi que les membres de la société à 9 heures précises.
Prière du jour.
Payement des cotisations et plusieurs communications seront faites. — Evénement indispensable.
Ferdinand révisé. — Hier soir, vers 7 heures, un marchand de vin qui avait fait sa tournée, rue de l'Épave, fut appréhendé par deux agents de police.
Furieux, il se rebella et les agents eurent beaucoup de peine à l'arrêter au poste du 2e arrondissement.
Il fut conduit dans un tel état d'ivresse que les commissaires ne purent le remettre au lendemain pour l'interroger.
Fesse en vol. — L'agent de sûreté Decourt a mis hier en état d'arrestation un soldat belge, de l'armée coloniale, qui cherchait à vendre 10 francs une bicyclette, dans les divers magasins de la rue de la Gare.
Le soldat, malgré ses protestations d'innocence, a été écroué au poste du 2e arrondissement, où une enquête a été ouverte.
Dans l'enseignement. — Nous avons annoncé le départ de Mlle Liesse, institutrice à l'Institut Sévigné, remplacée par Mlle Marie Busol.
Sur sa demande, Mlle Liesse est maintenue au Collège Sévigné où, du reste, elle jouit de l'affection de tous ses élèves, et de la sympathie de ses collègues.
VENTE DE PORCELAINE A ROUBAIX
Salle Philémon, 83, rue, Pierre-Motte, pour les porcelaines peintes, richement décorées, services de table, café, objets de ménage et objets d'art.
Prix défilant toute concurrence.

ETAT CIVIL DE TOURCOING

du 31 Mai 1899

NAISSANCES. — Marie Rogée, rue Saint-Louis, 62. — Henri Despiere, rue de la République, 52. — Delacroix, rue de la République, 52. — Arthur Lecourt, rue de la République, 52. — André Capart, rue de Lannoy, 100. — Maurice Duboulay, rue de la République, 52.

ETAT CIVIL DE LILLE

du 31 Mai 1899

NAISSANCES. — Marie Rogée, rue Saint-Louis, 62. — Henri Despiere, rue de la République, 52. — Delacroix, rue de la République, 52. — Arthur Lecourt, rue de la République, 52. — André Capart, rue de Lannoy, 100. — Maurice Duboulay, rue de la République, 52.

LE NORD

AUJOURD'HUI

Jeudi 1er juin 1899 (1er jour de l'année). 7 h. du matin.
Levier du soleil : à 3. Coucheur 7 h. 50.
Mairie. Le Maire et l'un des Adjointes ont reçu à l'Hôtel de Ville de 8 à 9 heures.
Consultations judiciaires. — A l'Hôtel-de-Ville, de 8 h. à 9 h.
Bains municipaux. — Rue de Rome. Bains depuis 9 h. 20 jusqu'à 11 h. 20. Fermes à 8 h.
Laboratoire municipal. — A l'ancien Collège. Ouvert les jours, pour les analyses, s'adresser au secrétaire de la Mairie.
Tribunal de simple police. — Audience à 9 heures.
Marchés. — Grande-Place et place de la Liberté.
Bibliothèque, collections d'échantillons et de produits. — Ecole nationale des Arts industriels, rue de l'Ermitage, 5, ouvert de 9 h. à midi, de 2 h. à 5 h. 1/2, de 6 h. à 9 h. 1/2.
Cours publics. Langue anglaise. Garçons, professeurs M. Alfred Mérieu et G. Poirier, au soir, jeunes filles, 2e et 3e années, de 6 h. à 7 h. 1/2 du soir.
Langue allemande, 1er cours, de 8 h. à 9 h. du soir.
Comptabilité et arithmétique commerciale. Cours préparatoire de 1re année, de 8 h. à 9 h. 1/2 du soir.
Tous ces cours ont lieu à l'immeuble Pierre Colas.
Equestre. — A 8 heures. Plus que jamais.
Les rentes des travailleurs. — Un accident est survenu le 31 mai, à 4 heures du matin, chez M. Alfred Mérieu et G. Poirier, au nommé Descombes Rémy, 37 ans, homme de peine, demeurant à Dottignies.
Cet ouvrier, en tirant ses crachats d'une balle de laine, au treuil, perdit l'équilibre et tomba du 3e étage.
La blessure consista en plaies diverses de la tête et en une fracture probable de la base de la crâne avec fracture ouverte du cubitus droit.
On transporta le vieil maladeur qui a reçu les soins du docteur Rousseau.
Schepens Denis, âgé de 45 ans, tisserand, demeurant à la rue des Longues Haies, travaillant chez Florimont Waillet, rue des Moulins, s'est blessé hier après-midi.
Cet ouvrier est tombé dans la saie du tissage, et s'est fait des plaies contuses à la main gauche, assez graves, pour nécessiter son transfert à l'Hôtel-Dieu.
Arthur Janssens, âgé de 20 ans, apprenti, demeurant rue de la Guinguette, 110, travaillant chez Hannart frères, rue de l'Espérance, a fait une chute en portant des pièces de tissus et s'est occasionné une entorse du genou droit.
Après avoir reçu les soins d'un docteur, le blessé a été transporté à l'Hôtel-Dieu.
En ouvrier, Jules Lambrecht, âgé de 48 ans, ouvrier brigueur, demeurant rue de la Paix, a fait une chute en portant des pièces de tissus et s'est occasionné une entorse du genou droit.
Le malheureux s'est gravement contusionné à deux entorses aux pieds.
Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu après avoir reçu les soins du docteur Rousseau.
Sténographie. — Nous apprenons que la société d'enseignement par la sténographie dont le siège est à Paris (Hôtel des Sociétés) a ouvert ses cours à Roubaix, sous la direction de M. Edmond Dazin, directeur d'école à Roubaix, rue du Moulin, une médaille d'argent à M. Gallard, directeur d'école à Roubaix, rue de la Paix, et à M. Larsson, directeur d'école, rue du Calvaire, à Tourcoing, pour services rendus à l'enseignement par la Sténographie.
Les contraventions. — La police a dressé hier six contraventions de deux jours, pour violation de règlements, une pour abandon de voiture, une pour cabaret ouvert après l'heure, deux pour ivresse.
Un feu furieux. — Hier après-midi, vers 5 heures 1/2, un nommé Désire Dervic, âgé de 35 ans, demeurant à Valenciennes, rue de la République, a été subitement atteint d'un accès de folie furieuse dans un établissement de la rue d'Artois.
Après une lutte avec un agent de police qui avait reçu, ce dernier a dû solliciter le secours des consommateurs et avec l'aide de ceux-ci, il a été conduit au commissariat.
Pendant le trajet de la rue d'Artois à la gare, il a été conduit au commissariat à mortifier le feu qui lui avait été communiqué par les habitants.
Introduit dans le bureau du commissaire, il a été conduit au commissariat, où son secrétaire, comparant de divers papiers déposés sur une table et les mettant en pièces.
On dit le ligotter et l'emporter au poste de l'Hôtel de Ville dans une voiture.
Après avoir subi un violon, il fut reconduit au commissariat et admis par le docteur Peltouillère.
On le dirigea ensuite vers l'Hôtel-Dieu.
Anciens militaires belges. — M. Edmond président d'honneur de la société des anciens militaires belges ayant servi sous le régime de l'empire, prie la commission administrative de se réunir à l'Hôtel de Ville, à son local, place de la Gare, chez M. Oscar Letombe, le dimanche 4 juin, ainsi que les membres de la société à 9 heures précises.
Prière du jour.
Payement des cotisations et plusieurs communications seront faites. — Evénement indispensable.
Ferdinand révisé. — Hier soir, vers 7 heures, un marchand de vin qui avait fait sa tournée, rue de l'Épave, fut appréhendé par deux agents de police.
Furieux, il se rebella et les agents eurent beaucoup de peine à l'arrêter au poste du 2e arrondissement.
Il fut conduit dans un tel état d'ivresse que les commissaires ne purent le remettre au lendemain pour l'interroger.
Fesse en vol. — L'agent de sûreté Decourt a mis hier en état d'arrestation un soldat belge, de l'armée coloniale, qui cherchait à vendre 10 francs une bicyclette, dans les divers magasins de la rue de la Gare.
Le soldat, malgré ses protestations d'innocence, a été écroué au poste du 2e arrondissement, où une enquête a été ouverte.
Dans l'enseignement. — Nous avons annoncé le départ de Mlle Liesse, institutrice à l'Institut Sévigné, remplacée par Mlle Marie Busol.
Sur sa demande, Mlle Liesse est maintenue au Collège Sévigné où, du reste, elle jouit de l'affection de tous ses élèves, et de la sympathie de ses collègues.
VENTE DE PORCELAINE A ROUBAIX
Salle Philémon, 83, rue, Pierre-Motte, pour les porcelaines peintes, richement décorées, services de table, café, objets de ménage et objets d'art.
Prix défilant toute concurrence.

ETAT CIVIL DE TOURCOING

du 31 Mai 1899

NAISSANCES. — Marie Rogée, rue Saint-Louis, 62. — Henri Despiere, rue de la République, 52. — Delacroix, rue de la République, 52. — Arthur Lecourt, rue de la République, 52. — André Capart, rue de Lannoy, 100. — Maurice Duboulay, rue de la République, 52.

ETAT CIVIL DE LILLE

du 31 Mai 1899

NAISSANCES. — Marie Rogée, rue Saint-Louis, 62. — Henri Despiere, rue de la République, 52. — Delacroix, rue de la République, 52. — Arthur Lecourt, rue de la République, 52. — André Capart, rue de Lannoy, 100. — Maurice Duboulay, rue de la République, 52.

CHAUSSURES COOMANS

C'est la chaussure la meilleure et la meilleure marché

La fabrication de nos articles se fait chez nous, dans nos ateliers, sous la surveillance de nos chefs, pour être bien chaussés, avec l'élegance, la solidité et le bon marché, s'adresser à la

CONCURRENCE

34-36, Rue de Blanchemaille

ROUBAIX

Reparations à prix réduits.

Spécialité de souliers pour les garçons de salle, marque de la Maison l'IDÉAL

Cycliste jaune et noir depuis 2.95, Soulier fantaisie pour Dames en glacé et mat noir, jaune ou vert depuis 2.95

BOTTINES HOMMES 9.95 et 12.50

Garanties

BOTTINES DAMES 9.95 et 12.50

chaussure confectionnée, l'ordre du jour sera formé.

Application de l'article 50 de la loi municipale.

Pourrait rechercher avec tant d'acharnement, l'application de l'article 50 de la loi municipale.

Les faits répètent. Nous y reviendrons.

Jules BEROME, Conseiller municipal.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES. — Valenciennes. Avis est donné que par décision du Conseil général en date du 11 avril 1899, les alignements du chemin vicinal d'intérêt commun n° 89, de Valenciennes à l'ouest dans la traversée de Valenciennes, ont été arrêtés.

Les alignements ont été arrêtés conformément aux lignes rouges du plan dressé par M. M. les agents voyers.

Qu'un exemplaire dudit plan et une copie de la décision se trouvent déposés au secrétariat de la Mairie, où les intéressés peuvent les consulter.

Le présent avis est donné en vertu de la loi municipale.

Personnes attirées par la place de Valenciennes, un vol d'un cheval a été commis.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Plusieurs personnes ont été arrêtées pour avoir volé un cheval appartenant à M. M. les agents voyers.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

VOUS GUERIREZ

RAPIDEMENT ET RADICALEMENT

MALADIES SECRÈTES

MALADIES DE VESSIE

CYSTITES

par l'emploi des Perles d'essence de Menthe

Citron et l'Injection du Docteur Ricard

modifiée, astringente inoffensive, ne tachant pas le linge.

Les perles 4 francs. — l'Injection 3 francs

Les nombreuses personnes peuvent attester l'efficacité et la commodité de remèdes, que tous les intéressés feront bien d'essayer.

Dépot pour la Région. Pharmacie GUYOT-VIKING, 20, rue Neuve, Roubaix; N. Vander, à Valenciennes.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

VALENCIENNES. — Valenciennes. Avis est donné que par décision du Conseil général en date du 11 avril 1899, les alignements du chemin vicinal d'intérêt commun n° 89, de Valenciennes à l'ouest dans la traversée de Valenciennes, ont été arrêtés.

Les alignements ont été arrêtés conformément aux lignes rouges du plan dressé par M. M. les agents voyers.

Qu'un exemplaire dudit plan et une copie de la décision se trouvent déposés au secrétariat de la Mairie, où les intéressés peuvent les consulter.

Le présent avis est donné en vertu de la loi municipale.

Personnes attirées par la place de Valenciennes, un vol d'un cheval a été commis.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Plusieurs personnes ont été arrêtées pour avoir volé un cheval appartenant à M. M. les agents voyers.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M. les agents voyers, a été volé par un malfaiteur qui s'est enfui.

Le cheval appartenant à M. M.